

# LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Mars 2022 | N° 76

**VOTRE FÉDÉRATION, BILAN-PROJET  
EN TOUTE TRANSPARENCE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022  
DÉMATÉRIALISÉE**

**SIA : UNE NOUVEAUTÉ POUR LES  
DÉTENTEURS D'ARMES**

# SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Votre Fédération,  
Bilan-projet en toute transparence
- 07 /** - Appel national pour le développement d'un  
vaccin canin contre la maladie d'Aujeszky
- 08 /** - Assemblée générale 2022 dématérialisée
- 11 /** - Expo des Trophées & Marché du Terroir  
- Jean-Louis nous a quittés
- 12 /** Les clôtures de prévention des dégâts :  
Quelques rappels et proposition
- 13 /** - La saisie des demandes de plan de chasse
- 14 /** - Le Schéma Départemental  
de Gestion Cynégétique
- 15 /** - Une nouveauté pour les détenteurs d'armes
- 16 /** - Les enfants de l'école d'Ageville  
au service de la biodiversité
- 17 /** - Calendrier des réunions  
et des formations 2022
- 21 /** - A la découverte de la forêt
- 22 /** - Calendrier 2022 des formations de la FDC
- 23 /** - Recherche bénévoles pour le permis  
de chasser
- 24 /** - Finale Nationale des Rencontres St-Hubert
- 25 /** - Les comptages d'oiseaux à la FDC
- 27 /** - Présence Verte : un nouveau partenaire
- 28 /** - Angle de sécurité de 30°
- 29 /** - Commission Sénatoriale  
« Sécurité à la chasse »
- 30 /** - Résultats des analyses SAGIR 2021  
- Influenza aviaire
- 31 /** - Un épisode de chasse qui méritait  
d'être relaté
- 32 /** - La chasse pour tous  
- Premier sanglier pour Benjamin
- 33 /** - Une passion dévorante pour la recherche  
- Le début d'une longue carrière pour Rex
- 34 /** - Rôti de sanglier façon Vitello Tonnato
- 35 /** - Dates à retenir  
- Petite annonce



**Directeur de la publication :**

M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.

Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871

Numéro de CPPAP 0525 G 88877

**Rédaction et administration :**

Siège de la Fédération

16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : [technique@fdc52.fr](mailto:technique@fdc52.fr) - [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr)

N° INSS 1250-4408

**Photo de couverture :** D. GEST

**Crédits photos :** FDC 52 et D. GEST

**Conception et réalisation :**

Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres  **IMPRIM'VERT®**



Amies, Amis Chasseurs,

Voilà encore une saison qui s'achève, même s'il reste encore quelques week-ends de chasse à l'heure où j'écris ces lignes.

Il est de coutume de regarder un peu en arrière lorsqu'un évènement se termine. Si l'on se prête à l'exercice, qu'en est-il pour notre saison de chasse ?

Quelques passionnés de migrateurs auront, de manière irrégulière certes, tiré leur épingle du jeu mais globalement, le petit gibier déjà fragilisé depuis quelques saisons n'aura pas connu une bonne reproduction. Quelques territoires ont eu toutefois quelques bonnes surprises avec le lièvre, à confirmer avec les chiffres en fin de saison.

Sans surprise, le grand gibier et particulièrement le sanglier, aura éclipsé les autres espèces. Les prélèvements, déjà exceptionnels la saison dernière, vont sans doute encore crever les plafonds cette saison. Pour mémoire nous avons prélevé en 2013/2014, 6682 sangliers. Seulement six saisons plus tard ce chiffre a été multiplié par 2,2 pour atteindre près de 15 000.

Ce ne sera pas, vous vous en doutez, sans conséquences sur le budget dégâts qui va rester haut la saison prochaine, affecté par la hausse du prix des céréales de 30% en moyenne, la population encore importante, et la nécessité de prévoir l'explosion liée à l'absence de fructification de l'automne dernier.

Nous travaillons actuellement avec le groupe financement des dégâts à une solution qui permette à la fois globalement de ne pas augmenter la pression financière sur nos chasses et de lisser l'effort à venir.

Nombre d'entre vous sont en cours de relocation des chasses, c'est le moment de savoir être raisonnables pour contenir le coût global des actions et assurer l'avenir de la chasse.

En parlant d'avenir, la saison aura également été marquée par la tragique perte de chiens de chasse par la maladie d'Aujeszky. J'ai donc décidé de prendre ce problème à bras le corps. Ce virus infectant les sangliers et transmissible aux chiens est mortel. Sans vaccin spécifique pour les chiens, nous avons tous la boule au ventre en revenant de nos parties de chasse. J'ai donc lancé une mobilisation nationale et interpellé notre Président Willy SCHRAEN. En demandant l'appel d'un euro supplémentaire par permis, j'espère pouvoir mobiliser près d'un million d'euros par an pour travailler avec un laboratoire au développement d'un vaccin dédié aux chiens !

Je compte sur vous pour relayer cette mobilisation car sans nos chiens, plus de chasse !

Faute de pouvoir nous réunir de façon certaine pour la traditionnelle Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour des réunions délocalisées.

Ces réunions permettront à ceux qui le souhaitent d'échanger avec votre Fédération et de bénéficier d'une large information sur les sujets d'actualités.

Par ailleurs, chacun comprendra que l'Exposition des Trophées et le Marché du Terroir d'Auberive ne pourront pas avoir lieu cette année. Toutefois nous avons déjà validé notre volonté de la préparer pour 2023. Il est important de nous retrouver et de vous offrir ce moment festif.

Avec votre soutien et l'aide du Conseil d'Administration de la FDC, j'entends consacrer toute mon énergie à la valorisation de la chasse et à la défense de nos intérêts.

Amicalement, en St Hubert

Le Président,  
**Thomas CORVASCE**

# VOTRE FÉDÉRATION, BILAN-PROJET EN TOUTE TRANSPARENCE

Depuis 2013, nous avons eu à cœur de bâtir une Fédération moderne et transparente, à votre service, tout en réduisant les coûts.

**LA TRANSPARENCE** : c'est la diffusion des comptes en ligne sur le site Internet avant les AG et la participation d'un groupe d'une vingtaine de chasseurs, venus de tous horizons, à l'élaboration des propositions de financement des dégâts de gibier.

## POUR LES JEUNES ET NOUVEAUX PERMIS

Nous avons mis en place le permis à 1 € au départ pour les jeunes puis également pour les femmes. Cette opération a bénéficié à plus de 470 nouveaux chasseurs. La Fédération leur a remboursé leur validation moins 1 € symbolique et des territoires partenaires leur ont ouvert leur chasse gratuitement la 1<sup>ère</sup> année. Notre volonté est l'accès à la chasse et aux territoires... bien souvent trop chers pour des jeunes. Certains leur offrent même leur action jusqu'à ce qu'il trouve un travail. BRAVO et merci à ces territoires !

Durant 3 années nous avons proposé également à nos frais d'envoyer 12 nouveaux permis de moins de 25 ans à l'École de BELVAL pour un stage de perfectionnement à la chasse : connaissance du grand gibier, balistique, recherche au sang, enjeu de l'équilibre sylvo-cynégétique...

## POUR TOUS LES CHASSEURS



Dans les retours concrets pour vous, chasseurs, il y a eu aussi la négociation et la prise en charge d'une partie de l'assurance chiens avec notre partenaire MMA ROUSSELOT. Les tarifs pré-

férentiels et les garanties proposées sont reconnus de tous. Afin de maintenir ces offres, la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne finance directement depuis 2016 une quote-part ce qui permet d'obtenir des prix par chien très attractifs.

Ainsi vous avez vu fleurir un projet de partenariat avec plus de 10 commerçants allant de l'armurier au fabricant de mirador en passant par des vendeurs d'aliments ou des spécialistes en ostéopathie pour nos animaux. La négociation avec ces partenaires vous permet, en présentant votre



validation de chasser en Haute Marne, d'avoir des réductions intéressantes.

Vous les retrouvez dans notre revue grâce au logo partenaire FDC.

Le CINEMATIR permet de venir s'entraîner au tir, à la sécurité et au maniement de l'arme. De nombreux chasseurs sont venus s'y entraîner, nouveaux chasseurs, chasseurs plus aguerris, avec la volonté de revoir ses gestes ou de comprendre ses erreurs de tir. Nous avons aussi travaillé ponctuellement sur des offres comme l'achat groupé de gilet de protection pour les chiens.



Votre Fédération s'est aussi efforcée de trouver des améliorations dans son fonctionnement comme le développement des applications pour la saisie des bracelets et plans de chasse grâce au QRcode sur les bracelets ou encore la E-validation qui permet de prendre sa validation par Internet à tout moment et de la réimprimer si besoin. Ce service est utilisé par plus de 3 600 chasseurs haut-marnais soit près de la moitié de nos adhérents.

**POUR LES TERRITOIRES**

Ce sont près de 730 000 € utilisés sur les réserves dégâts de la Fédération pour diminuer les contributions dégâts pour les territoires (écrêtement des contributions de 2014/2015 à 2019/2020). Et 520 000 € utilisés sur les réserves pour diminuer le coût pour les chasseurs avec des budgets déficitaires. Soit près de 1,2 M d'Euros économisés rendus aux chasseurs sur les réserves fédérales en 6 ans !

Depuis 3 ans, la Fédération des Chasseurs prend à sa charge la fréquence de Talkie-Walkie MHz 157.487500. De plus en plus utilisés, les Talkies-Walkies nécessitent d'utiliser une fréquence autorisée et pour cela, il faut s'acquitter d'une taxe à l'Agence Nationale des Fréquences, ce que votre Fédération fait tous les ans.

Vous pouvez aussi bénéficier de la cartographie de vos territoires qui vous simplifie l'organisation des battues et renforce la sécurisation des chasses.

**ET CÔTÉ DES FINANCES : PRÈS DE 30% D'ÉCONOMIE EN 7 ANS !**

En 7 ans nous avons perdu près de 14 % de nos chasseurs (perte qui se ressent partout dans l'Hexagone) et donc les recettes qui en découlent, malgré cela, nous n'avons pas augmenté le timbre du permis de chasser depuis près de 10 ans !

Comment ? En faisant des économies sur le fonctionnement de la structure !



Plus de 10 % d'économie sur le fonctionnement général depuis 2012/2013, des départs non remplacés pour des économies sur le poste des salaires et charges de 11 % avec en plus l'obtention de subventions à hauteur de plus de 80 000 € diminuant ainsi la charge aux chasseurs : soit près de 22 % de réduction des charges de personnels, tout en gardant un service continu auprès des chasseurs.

Les recettes supplémentaires à travers les subventions obtenues permettent quant à elles de financer les projets d'aménagements du territoire par exemple.

# COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE

**CROQUETTES\***



17,94 € TTC



23,52 € TTC



26,20 € TTC

\*Tarifs par palette

**CRUD / GOUDRON**



23,90 € TTC



19,00 € TTC

**ATTRACTANT**

**NOUVEAU!**

ATTRACTANT GAMBLE

Blackvit 500g



6,80 € TTC

Magasin

RN19 - 52800 FOULAIN  
03 25 31 13 64  
contact@cobevim.com

@ Vente en ligne

www.cobevim-boutique.fr

des PRIX, du CHOIX, des CONSEILS !

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...

## ENFIN POUR L'IMAGE DE LA CHASSE ET SA DÉFENSE

Nous communiquons dès que cela est nécessaire pour défendre la chasse, les chasseurs ou encore récemment nos chiens de chasse avec un appel national à la mobilisation pour le développement d'un vaccin canin contre la maladie d'Aujeszky.

Nous avons travaillé sur l'image auprès du public avec les barbecues géants, le concert de trompes à Langres, les Clubs Nature et le travail fabuleux de bénévoles auprès des jeunes.

- Extension et animation de notre Exposition annuelle des Trophées à Auberive,
- Développement d'outils de communication (afiches pour les cabanes de chasse, panneaux...)



## ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39



Retrouver nos armes sur notre site internet

➔ [www.armurerie-laurain-meunier.fr](http://www.armurerie-laurain-meunier.fr)



Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant  
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €  
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme

Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

## CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

### PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »  
30 Route de Dijon  
52200 SAINTS-GEOSMES  
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance  
52000 CHAUMONT  
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30  
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

# APPEL NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN VACCIN CANIN CONTRE LA MALADIE D'AUJESZKY

Chaumont, le 04 février 2022

La maladie d'Aujeszky est une maladie véhiculée par les suidés. Transmissible aux chiens, elle a déjà fait payer un lourd tribut à nos compagnons dans le département de la Haute-Marne comme dans de nombreuses régions françaises. Les protocoles de vaccination existant reposent sur le vaccin porcin qui ne permet pas encore de tirer de conclusions, même si une étude est en cours dans le département voisin de l'Aube.

La mortalité avérée de chiens vaccinés au nombre de 9 en Haute-Marne à l'heure où j'écris ces lignes, fait toutefois poser un doute important sur ce protocole qui ne dispose pas d'autorisation de mise sur le marché définitive pour les chiens.

Malheureusement, aucune filière économique d'importance n'étant touchée, la recherche scientifique pour le développement d'un vaccin canin efficace ne peut venir que du monde de la chasse. C'est ma conviction.

Je pense qu'il faut aller vite et travailler directement avec les laboratoires pour trouver un vaccin couvrant les risques pour nos chiens. Les laboratoires savent faire, ils l'ont prouvé ces derniers mois c'est pourquoi je lance un appel à la mobilisation nationale du monde de la chasse pour cette noble cause.

Depuis près de 3 ans dans le Grand Est, nous sommes confrontés à des mortalités de chiens par Aujeszky, ça suffit ! Je demande officiellement à notre Président de Fédération Nationale, Willy SCHRAEN, de s'emparer de cette question et de mobiliser la chasse française pour la recherche d'un vaccin canin contre Aujeszky.

Pour financer ce programme, je propose une augmentation d'1€ par permis de chasse. Ainsi plus d'1 M d'€ / an pourrait faire avancer rapidement ce dossier. Nos chiens le méritent, sans eux nous ne pourrions plus assurer une chasse efficace de l'espèce la plus emblématique mais aussi la plus problématique pour la chasse française.

Protégeons-les !

Je demande aussi officiellement aux deux Ministres, Monsieur DENORMANDIE Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Madame POMPILI, Ministre de la Transition Ecologique, de porter ce sujet auprès des instances compétentes.

J'interpelle donc tous les élus, les chasseurs et mes homologues Présidents de Fédération pour relayer cette demande et la soutenir afin de faire remonter cet appel à la mobilisation au plus haut niveau et auprès des laboratoires, pour l'avenir de nos chiens, pour l'avenir de la chasse.

Traqueurs, piqueux, veneurs, conducteurs de chiens de sang, chasseurs qui aimez entendre et voir travailler nos chiens derrière la bête noire, relayez cet appel !

**Thomas CORVASCE**

Président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 DÉMATÉRIALISÉE

Le Conseil d'Administration a souhaité de nouveau organiser l'Assemblée Générale statutaire annuelle sous forme d'une consultation dématérialisée.

Nous avons remarqué depuis 2 ans une participation plus importante des chasseurs lors des AG dématérialisées nous incitant à continuer. Le vote électronique à l'identique de 2020 et 2021 se fera du **vendredi 22 avril 8 h au lundi 25 avril minuit**. Cette initiative, malgré un changement profond des habitudes, a plutôt été appréciée, aboutissant à une participation soutenue des adhérents. On avait comptabilisé 527 votants pour 2 732 voix alors que ces dernières années, nous étions plutôt autour des 200 personnes à l'Assemblée Générale pour 1 800 voix.

Chaque adhérent sera informé par mail des modalités pour participer à cette consultation. Nous allons également organiser des réunions de pré AG en avril. L'objectif est de vous présenter de manière interactive le bilan de l'année et échanger avec les détenteurs de plan de chasse. Et vous recevrez prochainement les informations pour y participer.

- 📍 Lundi 11 avril à 18 h à la Salle de la Scierie de Dommartin le St Père
- 📍 Mercredi 13 avril à 18 h à la Salle des Fêtes de Brottes
- 📍 Mercredi 20 avril à 18 h à la Ferme Diderot à St Geosmes

Il paraît important au Président et au Conseil d'Administration de vous écouter et de répondre à vos nombreuses interrogations.

Avec la modification des statuts en 2018, les mandats des administrateurs de Fédérations sont passés d'une durée de 3 ans à 6 ans et les élections se déroulent désormais selon un scrutin de liste. **L'année 2022 sera une année électorale dans tout le réseau cynégétique.**

La consultation en ligne pour 2022 portera sur :

- 📍 Rapport moral
- 📍 Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2021
- 📍 Rapport d'activité
- 📍 Fixation des prix 2022/2023
- 📍 Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2022/2023
- 📍 Présentation des budgets prévisionnels 2022/2023
- 📍 Vote des résolutions
- 📍 L'élection des membres du Conseil d'Administration
- 📍 Questions diverses

**DECATHLON**  
SAINT-DIZIER



**PROFITEZ D'UNE REMISE DE 20% SUR UN ARTICLE AU CHOIX \*  
DE LA MARQUE SOLOGNAC  
OFFRE VALABLE SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON  
\* HORS SOLDES ET PROMOTIONS**

DECATHLON SAINT-DIZIER - ZAC CHÊNE SAINT-AMAND  
RUE DES MEROVINGIENS - 52100 SAINT-DIZIER  
**Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h**

## ELECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Qui peut être candidat ?

Le poste d'administrateur demande de la disponibilité et s'exerce à titre bénévole.

Tout chasseur adhérent de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne peut poser sa candidature au poste d'administrateur, sous réserve :

- ⊕ Qu'il soit détenteur d'un permis de chasser valide depuis plus de 5 années consécutives,
- ⊕ Qu'il n'ait pas été rémunéré depuis moins de 3 ans ou appointé depuis au moins 3 ans par la Fédération ou chargé sur le plan départemental de son contrôle financier,
- ⊕ Qu'il n'exerce pas de façon habituelle, directement ou indirectement, une activité commerciale à caractère cynégétique avec la Fédération,
- ⊕ Qu'il n'ait pas été condamné depuis au moins 5 ans pour une contravention de 5ème classe ou pour un délit en raison d'infraction aux dispositions réglementaires ou législatives relatives à la chasse ou à la protection de la nature,
- ⊕ Qu'il ne soit pas administrateur d'une autre Fédération Départementale ou Interdépartementale des Chasseurs.

**LA LISTE DÉPOSÉE DOIT COMPORTER TOUTES LES CANDIDATURES (14 NOMS) AUCUN RETRAIT VOLONTAIRE OU REMPLACEMENT N'EST AUTORISÉ APRÈS LE DÉPÔT DE LA LISTE.**

La liste doit également veiller à assurer une repré-

sentation homme/femme proportionnelle à celle des adhérents, soit 1 femme au minimum.

Aucun candidat ne peut figurer sur deux listes.

Chaque candidat devra signer une charte des débats disponible sur notre site Internet.

Tous les candidats doivent également déclarer sur l'honneur qu'ils satisfont aux conditions d'éligibilité. Sous sa responsabilité, le responsable de liste effectue ces formalités. Un récépissé de dépôt lui sera remis par la FDC.

Pour être validée, la liste doit être adressée, par lettre recommandée avec accusé de réception, au secrétariat de la FDC 52 – 16 Rue des Frères Parisot – BP 40137 – 52004 Chaumont Cedex, au moins 20 jours avant les votes de l'AG soit **au plus tard au 1<sup>er</sup> avril 2022**.

**Les professions de foi** de listes de candidats seront à envoyer à la FDC **avant le 2 avril 2022** pour être portées à la connaissance de tous les adhérents avant l'AG.

### Réponse aux questions officielles reçues :

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, elle doit être présentée, soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins 50 adhérents à la Fédération Départementale des Chasseurs pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit en Lettre Recommandée avec Accusé de Réception 20 jours avant.

Les listes et les questions doivent être :

- ⊕ - soit déposées au siège social de la Fédération des Chasseurs pour le vendredi 1er avril 2022, à 17h00, dernier délai,
- ⊕ - soit postées le vendredi 1er avril 2022, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

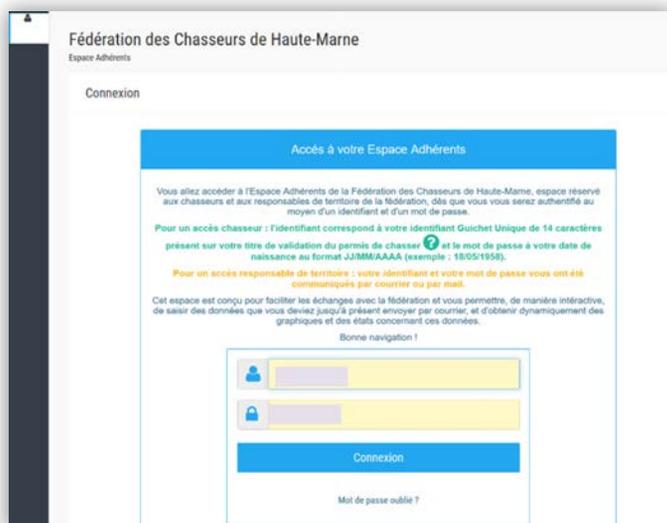
## COMMENT VOTER POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Allez sur [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr)

Onglet « Espace Adhérent saisie des parcelles et votes »

The screenshot shows the website interface for the Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne (FDC52). On the left is a vertical navigation menu with items like 'ACCUEIL', 'VOTRE FÉDÉRATION', 'LA PRATIQUE DE LA CHASSE EN HAUTE-MARNE', 'PERMIS DE CHASSER', 'RÈGLEMENTATION', 'FORMATIONS', 'ESTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET AMÉNAGEMENTS', 'CHIENS', 'DÉGÂTS GRAND GIBIER', 'SDGC', 'PIÈGEAGE ET RÉGLEMENTATION', and 'INFOS PRATIQUES POUR VOUS CHASSEURS'. The main content area features a header with 'Consulter les tarifs' and 'Validez votre permis en ligne' buttons. Below this, there are sections for 'Actualités' (with a photo of a wild boar and a link to 'Calendrier 2021 de l'examen du permis de chasser'), 'Formations 2021' (with a link to 'Téléchargez le calendrier des formations 2021'), and a search bar. At the bottom right, there are three buttons: 'Espace Adhérent', 'Espace Adhérent saisie des parcelles et votes', and 'Valider votre permis de chasser'.

Ou allez directement sur  
<https://fdc52-2.retrieve-ea.fr/html/Connexion.aspx>



## POUR LE VOTE DE VOTRE TERRITOIRE

Saisissez en « identifiant » votre matricule (6 chiffres commençant par 52XXXX)  
Le mot de passe est celui de votre Espace Adhérent

## POUR LE VOTE EN TANT QUE CHASSEUR INDIVIDUEL

Saisissez votre identifiant de validation (14 chiffres présents sous le code-barres de votre validation 2021/2022)  
Mot de passe :  
Votre date de naissance (JJ/MM/AAAA)

### VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

Départementale.....052  
Départementale Grand Gibier.....052



### Vous arrivez sur le scrutin

Pour chaque point à voter, vous avez des documents de présentation pour vous aider à prendre votre décision.

Consultez les documents et votez.

**Armurerie**  
**CHASSETIR** 52

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier

Tél. 03 25 56 58 23 - [chassetir@orange.fr](mailto:chassetir@orange.fr)

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%

Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

# EXPO DES TROPHÉES & MARCHÉ DU TERROIR

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de réaliser cette manifestation depuis 2020. Nous le regrettons sincèrement car l'Expo des Trophées est un moyen de se retrouver et d'échanger dans un cadre convivial.

Malheureusement nous ne pourrions pas organiser cet événement en 2022 mais nous l'avons d'ores et déjà validé pour 2023.

Nous serons au rendez-vous notamment grâce au nouveau soutien du Comité des Fêtes d'Auberive présidée par M. Benjamin Thiery et du GIC d'Auberive présidé par M. David Soenen.

Ils nous ont confirmé être motivés et vouloir organiser conjointement avec la FDC 52 cette manifestation d'ampleur pour les chasseurs haut-marnais.



## JEAN-LOUIS NOUS A QUITTÉS

C'est avec beaucoup de tristesse que j'ai appris le décès de Jean-Louis Baudoin. Particulièrement apprécié et estimé dans la région d'Auberive, il avait rejoint le groupe de bénévoles qui participait à l'organisation de l'exposition annuelle de trophées.

Et c'est là où j'ai vraiment découvert la personnalité attachante de ce chasseur passionné. Toujours de bonne humeur, serviable, d'une grande gentillesse, un peu espiègle, il n'avait que des amis. Président de la société de chasse de Germaines pendant près de 40 ans, il parcourait les forêts du secteur poussé par la passion de la chasse au sanglier. Je repense

à ta dernière visite à la fédération où malgré les épreuves de la vie, tu trouvais encore la force d'aborder la gestion du grand gibier.

Merci pour tout ce que tu as fait, pour ce que tu as été. Au revoir Jean-Louis.

Didier Breton



# LES CLÔTURES DE PRÉVENTION DES DÉGÂTS : QUELQUES RAPPELS ET PROPOSITION

Seules les personnes disposant d'un agrément certiphyto applicateur en cours de validité sont habilitées à épandre les produits. Aujourd'hui seuls les agriculteurs en disposent, ce qui exclut la possibilité pour les chasseurs de participer à ce type d'activité. En zone agricole, ils peuvent donc entretenir avec des désherbants mais uniquement dans le cadre de leur conduite culturale (donc les désherbants sont à utiliser avant la levée des cultures).

Par ailleurs la détention et le stockage des pesticides sont soumis à des règles précises que de simples chasseurs ne peuvent pas respecter.

Les surfaces non agricoles, forêts, chemins, routes, vergers, délaissés, considérés comme des surfaces non agricoles, etc... ne peuvent plus être désherbés. Les clôtures électriques installées sur ce type d'emprise doivent donc être entretenues par d'autres moyens.

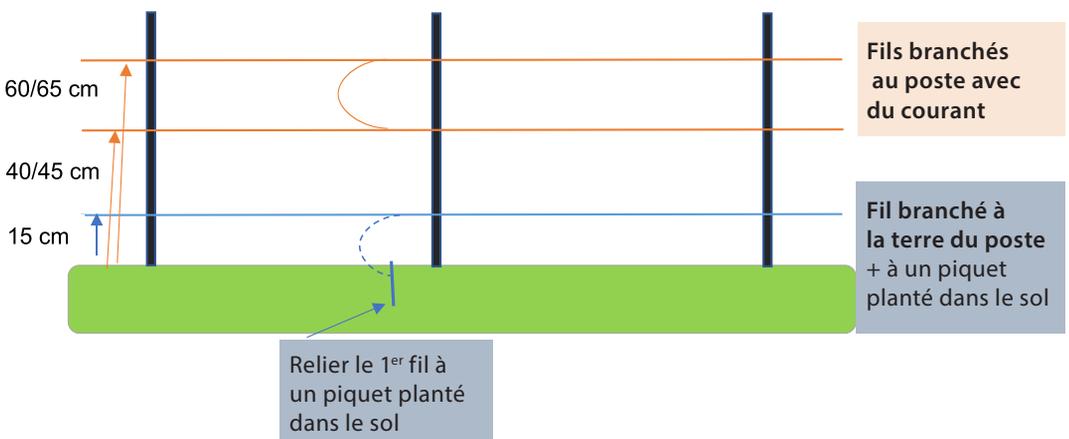
L'usage des pesticides se réduit pour répondre à une demande sociétale importante. Tous les secteurs de la société sont impactés, les collectivités, les particuliers, les agriculteurs mais aussi les chasseurs. Les conséquences pourraient être importantes car les alternatives techniques sont réduites et peu opérationnelles.

Nous proposons une évolution de la manière dont les fils de clôtures sont posés.

Christophe Thivet qui travaille sur ce dossier depuis des dizaines d'années a testé une idée qui consiste à brancher le 1<sup>er</sup> fil à 15 cm de haut sur la prise terre du poste et sur un piquet planté dans le sol. Les 2 autres fils seront branchés à 40 cm et 65 cm sur les postes.

Ce dispositif permettra de garder l'efficacité de la clôture même si l'herbe pousse en dessous et touche le 1<sup>er</sup> fil.

## SCHÉMA DE BRANCHEMENT DES FILS DE CLÔTURES DE PRÉVENTION DÉGÂTS



# LA SAISIE DES DEMANDES DE PLAN DE CHASSE

La saisie des demandes de plan de chasse sur l'Espace Adhérent est une procédure bien intégrée par les détenteurs de plan de chasse du département. Il est utile, malgré tout, de rappeler quelques informations importantes car cette démarche constitue un passage obligé pour disposer à temps des bracelets.

La FDC 52 chargée des plans de chasse est la seule interlocutrice pour les chasseurs.

Vers le 20 février, un mail informera les adjudicataires de l'activation de la fenêtre de saisie des demandes de plans de chasse du **1<sup>er</sup> au 10 mars 2022**. **Passée cette date, l'accès ne sera plus possible** et rendra compliqué l'obtention d'un plan de chasse pour les retardataires. Pour les forêts domaniales, c'est uniquement l'Office National des Forêts qui est habilité à saisir les informations.

**Une demande de mutualisation** des arrêtés de plan de chasse pour des territoires situés dans une même unité de gestion est possible. Elle fera l'objet d'un contrôle pour en vérifier la pertinence. C'est une autorisation annuelle écrite, qui permettra ensuite à l'adjudicataire de mettre en œuvre cette mutualisation. L'imprimé est disponible sur le site [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr) dans la rubrique " Plan de chasse – Réglementation / Arrêtés", mais il devra parvenir à la FDC 52 **au plus tard le 10 mars 2022**.

Pour les forêts en cours de location, l'adjudicataire sortant est tenu de saisir la réalisation des tableaux. Par contre, c'est le propriétaire qui devra faire la demande. Ne disposant pas de moyen d'accès à un Espace Adhérent, il devra prendre contact avec la Fédération des Chasseurs au 03 25 03 60 60.

Pour un même demandeur, si la surface du territoire est susceptible d'être modifiée, il faut impérativement le préciser en cochant la phrase "Mon parcellaire a été modifié depuis ma dernière déclaration" sur l'Espace Adhérent. Si cela concerne des surfaces supplémentaires, les justificatifs de plan de chasse devront être adressés **avant le 10 mars 2022 à la FDC 52**. Passée cette date, les nouvelles surfaces ne pourront être intégrées par la FDC que pour la saison suivante soit en 2023/2024. Le demandeur devra saisir les références de ses nouvelles surfaces sur l'application dédiée dans son Espace Adhérent via le lien envoyé par mail.

Attention ! En application d'un arrêté préfectoral datant de 2007, "toute modification de territoire qui ne concerne pas au moins 5 ha d'équivalent bois ne sera prise en compte qu'au bout de 3 ans, à l'exception de l'addition de parcelles qui permettent de relier deux lots de chasse".



L'instruction des demandes de plan de chasse constitue un travail long et fastidieux qui impose de connaître au plus tôt les surfaces concernées. Le non-respect des échéances peut par contre retarder considérablement la délivrance des bracelets pour la chasse à l'approche voire pour la chasse en battue.

## RAPPEL

Toute facture de plan de chasse 2021/2022 qui n'aura pas été réglée entraînera le blocage de l'Espace Adhérent et de l'obtention des plans de chasse pour la saison 2022/2023.

## PAIEMENT

Depuis plusieurs années, vous avez la possibilité de régler vos factures en plusieurs fois par chèques. Les paiements pourront être échelonnés jusqu'au 30 novembre dernier délai.

## BRACELETS NON UTILISÉS

Nous invitons les bénéficiaires de plan de chasse à nous restituer les bracelets non utilisés afin de les recycler.

## PLAN DE CHASSE LIÈVRE

Les détenteurs de droit de chasse dans l'emprise du GIC du Sud Haut-Marnais sont soumis à un plan de chasse pour le lièvre. L'accès à la saisie est retardé début avril de façon à ce que les chasseurs disposent des résultats de comptage (courant mars) pour dimensionner leur demande.

# LE SCHÉMA

## DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

Bien souvent ignoré des chasseurs, mais véritable casse-tête pour les Fédérations des Départementales des Chasseurs, le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est élaboré pour une période de six ans, renouvelable. Il peut être prolongé pour une durée n'excédant pas six mois, par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, lorsque les travaux d'élaboration du nouveau schéma n'ont pu être menés à leur terme avant l'expiration du schéma en cours. Il est préparé par la Fédération Départementale des Chasseurs, en concertation avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers.

Le schéma doit être compatible avec le plan régional de l'agriculture durable, mentionné à l'article L. 111-2-1 du code rural et de la pêche maritime, et avec les programmes régionaux de la forêt et du bois. Il est ensuite approuvé, après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le Préfet, qui vérifie notamment qu'il est bien compatible avec les principes énoncés à l'article L. 420-1 et les dispositions de l'article L. 425-4 du Code de l'Environnement.

Parmi les dispositions du SDGC figurent obligatoirement :

- ⊕ Les plans de chasse et les plans de gestion,
- ⊕ Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs,
- ⊕ Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse, telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement, prévues à l'article L. 425-5, à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée, ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe,
- ⊕ Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage,
- ⊕ Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,
- ⊕ Les dispositions permettant de surveiller les dangers sanitaires dans les espèces de gibier, et de participer à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Si le SDGC est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département, les infractions aux dispositions qu'il contient peuvent être punies. Des amendes sont

prévues pour les contraventions de la première à la quatrième classe, selon des modalités fixées par un décret en Conseil d'Etat.

**En Haute-Marne, le SDGC en cours a été signé en août 2016, il doit donc être renouvelé pour août 2022.**



La Fédération des Chasseurs a commencé à travailler à son renouvellement et aux pistes pour les 6 ans à venir. A l'heure où cet article est rédigé, les réunions avec les partenaires n'ont pas encore eu lieu et se dérouleront courant février/mars.

Sans ces échanges préalables, il est difficile de présenter quelques projets que ce soit. Le mot d'ordre est de rester dans des actions réalisables et acceptables par tous.

**La Fédération proposera donc courant avril des orientations aux chasseurs lors de réunions afin de définir ensemble les projets pour la Haute-Marne.** Ce temps de travail est essentiel pour la compréhension des enjeux, des fonctionnements cynégétiques et l'avenir de la chasse.

**Nous espérons que vous serez nombreux à participer.**

# UNE NOUVEAUTÉ POUR LES DÉTENTEURS D'ARMES

## Obligation de créer un compte sur le SIA et de le mettre à jour.

Le Système d'Information sur les Armes (SIA) remplacera l'application vieillissante AGRIPPA qui recense aujourd'hui les possesseurs d'armes.



Le SIA est opérationnel au sein des Préfectures depuis le 8 février 2022. Les près de 5 millions de détenteurs d'armes y auront également accès à la même date via un « espace détenteurs ». Le SIA garantira ainsi un continuum numérique entre les armuriers, les détenteurs et l'Administration.

**Le portail pour les détenteurs d'armes est appelé « espace détenteurs ».**

La création d'un compte usager-détenteur d'armes permettra à ce dernier d'avoir accès à l'ensemble des démarches de manière complètement dématérialisée.

**La création d'un compte personnel sera obligatoire pour conserver son droit à détenir ses armes.**

Il permettra par ailleurs de faire évoluer et de simplifier la réglementation sur les armes notamment en allégeant les documents sollicités aux autorisations d'acquisition et de détention d'armes.

**Il est à noter qu'à compter de l'ouverture du compte, le chasseur dispose d'un délai de 6 mois pour modifier ou corriger son râtelier.**

Le SIA ne vise pas à remettre en cause le régime juridique actuel : les armes acquises avant décembre 2011 et qui ne nécessitaient pas de déclaration (ancienne catégorie D1) n'ont pas à être enregistrées obligatoirement dans le SIA. Par contre, elles le doivent dès lors qu'elles changent de propriétaire.

Le déploiement du SIA va s'accompagner de **mesures de simplification administrative** induites par cette digitalisation :

- **Vérification automatisée** de la validité de certains documents (licence de tir, autorisation préalable ou permis de chasser...)

- **Autorisation globale** d'armes valable 5 ans
- **Suppression** du récépissé de déclaration
- **Génération automatique** de la carte européenne d'armes à feu, jusqu'à 2 fois par jour et sans limite du nombre d'armes inscrites sur celle-ci

Toutes les **démarches administratives des détenteurs** pourront être réalisées **via leur espace personnel**. Après avoir créé son compte, un chasseur pourra avoir connaissance en temps réel de l'état de son râtelier. En effet, en cas d'achat d'une arme auprès d'un armurier, l'arme est transférée en temps réel sur le râtelier numérique de l'acquéreur. La transmission de la déclaration à la Préfecture se fait également en temps réel.

Les autorisations de commerce et les autorisations et déclarations d'acquisition d'armes **seront complètement dématérialisées**.

Même sans permis ni licence, il sera possible de la déclarer dans le cas d'un héritage par exemple. Vous devrez créer un compte SIA à la rubrique "non licencié".

## LES DATES CLÉS

**8 février 2022** : Ouverture du SIA aux préfectures et aux détenteurs d'arme chasseurs

**30 juin 2023** : Date limite pour créer un compte personnel détenteur dans le SIA

Il est à noter qu'à compter de l'ouverture du compte, le chasseur dispose d'un délai de 6 mois pour modifier ou corriger son râtelier.

# LES ENFANTS DE L'ÉCOLE D'AGEVILLE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

**Un petit projet par la taille, un grand projet environnemental ! La municipalité d'Ageville a fait appel à la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne pour un projet de mise en place d'une haie de 125 mètres linéaires avec plus de 24 essences différentes implantées.**

Du simple petit arbuste (Aubépine monogyne, Troène commun, Fusain d'Europe, ...) aux hauts-jets (Chêne, Hêtre, Pommier, Poirier, ...), ce projet de haie a vu le jour grâce à une volonté de la commune d'Ageville et notamment de son maire M. Guy Urschel ainsi que son premier adjoint M. Philippe Henry qui ont pris soin de préparer le sol et de mettre la bâche biodégradable servant de paillage, étapes essentielles avant la plantation, avec le soutien d'un agriculteur local et de l'employé communal.

Ce dossier a également pu aboutir avec en partie l'aide du Conseil Départemental.

Cette haie se situant sur une parcelle communale qui borde un chemin de ceinture du village, non loin de l'établissement scolaire, a pour but majeur le développement de la biodiversité. Elle va entre autre offrir habitat, zone de nourriture et de refuge à l'ensemble de la faune sauvage mais aura d'autres fonctions toutes aussi importantes pour le milieu comme la lutte contre l'érosion des sols, l'amélioration de la qualité de l'eau dans le sol ou encore un effet brise-vent.

Le 6 janvier 2022, jour de plantation, un premier travail dans la matinée a été réalisé en classe avec des élèves de l'école primaire d'Ageville (grande section maternelle et CP) pour expliquer le rôle et le fonctionnement des haies sur la biodiversité et la préservation des milieux. Arnaud Marasi, technicien et Louis Briat, chargé de mission environnement à la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne ont su intéresser les enfants avides de découverte.

L'après-midi, l'équipe renforcée par Christophe Thivet, technicien FDC et Antonin Jannaud, stagiaire se sont rendus sur le terrain pour aider à la plantation. Manches remontées, mains dans la terre et munis d'une étiquette marquée de leur prénom, les enfants ont participé à planter tour à tour, un arbre de haut-jet (chêne, hêtre, fruitiers ...).

Pour clore la journée, une multitude d'aménagements complémentaires à la haie a été créée : un perchoir à rapaces, des tas de pierres pour accueillir les reptiles, des branches et feuilles mortes pour les décomposeurs (vers de terre ...).

Afin d'assurer un suivi continu de la haie, la FDC 52 a offert 2 paires de jumelles à l'école pour les observations que les enfants pourront faire ainsi que 2 hôtels à insectes à installer aux abords du chantier. La Fédération des Chasseurs remercie encore la municipalité pour l'accueil réservé ainsi que pour sa démarche qui rentre dans l'air du temps de l'écologie : restaurer et maintenir les milieux pour préserver la biodiversité.



**Présentation sur le thème de la haie par la FDC 52.**



**Plantation d'un arbre par un élève.**

# CALENDRIER

## DES RÉUNIONS ET DES FORMATIONS 2022

Calendrier susceptible d'être modifié en fonction de la situation sanitaire liée à la COVID 19.

JANVIER		FEVRIER		MARS	
S1	FERIE	M1		M1	CLC CERVIDÉS
D2		M2		M2	
L3		J3		J3	
M4		V4		V4	
M5		S5		S5	
J6		D6		D6	
V7		L7		L7	CLC CERVIDÉS
S8		M8	CLC CERVIDÉS	M8	
D9		M9		M9	
L10		J10		J10	RETOUR DEMANDE MUTUALISATION PLAN DE CHASSE
M11		V11		V11	
M12		S12		S12	
J13		D13		D13	
V14		L14	CLC CERVIDÉS	L14	
S15		M15		M15	FORM TH PERMIS 1
D16		M16		M16	FORM TH PERMIS 1
L17		J17		J17	
M18		V18		V18	
M19		S19		S19	
J20		D20		D20	
V21		L21		L21	
S22		M22		M22	
D23		M23	CLC CERVIDÉS	M23	
L24		J24		J24	
M25		V25		V25	
M26		S26		S26	FORMATION VENAISON
J27		D27		D27	
V28		L28	CLC CERVIDÉS	L28	
S29				M29	
D30				M30	
L31				J31	RETOUR CARNET BÉCASSES

Réunion
  Formations
  1<sup>ère</sup> session Permis de chasser

Form th permis : formation théorique permis de chasser

Saisie demandes initiales plan de chasse cervidés et sanglier : période de saisie des demandes de plan de chasse cervidés et sanglier et des bilans

AVRIL		MAI		JUN	
V1		D1	FERIE	M1	EX PERMIS 2
S2		L2		J2	EX PERMIS 2
D3		M3	FORM TH PERMIS 2	V3	
L4		M4	FORM TH PERMIS 2	S4	
M5	FORM P PERMIS 1	J5		D5	
M6	FORM P PERMIS 1	V6		L6	FERIE
J7		S7	FORMATION CHASSE À L'ARC	M7	FORM TH PERMIS 3
V8		D8	FERIE	M8	FORM TH PERMIS 3
S9		L9	FORM P PERMIS 2	J9	
D10		M10	FORM P PERMIS 2	V10	
L11	PRÉ AG DOMMARTIN LE ST PÈRE	M11	FORM P PERMIS 2	S11	FORMATION SÉCURITÉ
M12	CLC SAI	J12		D12	
M13	PRÉ AG BROTTES	V13		L13	FORM P PERMIS 3
J14	CLC SAI	S14		M14	FORM P PERMIS 3
V15	CLC SAI	D15		M15	FORM P PERMIS 3
S16		L16		J16	
D17		M17		V17	
L18	FERIE	M18		S18	
M19	CLC SAI	J19		D19	
M20	PRÉ AG ST GEOSMES	V20		L20	
J21	CLC SAI	S21		M21	
V22		D22		M22	
S23	AG FDC	L23		J23	
D24	DÉMATÉRIALISÉE	M24		V24	
L25	EX PERMIS 1	M25		S25	
M26	EX PERMIS 1	J26	FERIE	D26	
M27	EX PERMIS 1	V27		L27	
J28	EX PERMIS 1	S28		M28	FORMATION PIEGEAGE
V29		D29		M29	
S30		L30		J30	
		M31	EX PERMIS 2		

■ Réunion    ■ Formations

■ 1<sup>ère</sup> session Permis de chasser    ■ 2<sup>ème</sup> session Permis de chasser    ■ 3<sup>ème</sup> session Permis de chasser

Form th permis : formation théorique permis de chasser

Form P permis : Formation pratique permis de chasser

Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser

AG FDC : Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs

JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
V1		L1		J1	
S2		M2		V2	
D3		M3		S3	FORMATION GP
L4		J4		D4	
M5		V5		L5	
M6		S6		M6	
J7		D7		M7	
V8		L8		J8	
S9	FORM CHASSE A	M9		V9	
D10		M10		S10	FORMATION GP
L11	EX PERMIS 3	J11		D11	
M12	EX PERMIS 3	V12		L12	
M13	EX PERMIS 3	S13		M13	
J14	FERIE	D14		M14	
V15	BUREAUX FDC FERMÉS	L15	FERIE	J15	
S16		M16		V16	
D17		M17		S17	
L18		J18		D18	
M19		V19		L19	
M20		S20		M20	
J21		D21		M21	
V22		L22		J22	
S23		M23		V23	
D24		M24		S24	
L25		J25		D25	
M26		V26		L26	
M27		S27		M27	
J28		D28		M28	
V29		L29		J29	
S30		M30		V30	RETOUR BILAN PIÉGEAGE
D31		M31			

■ Formations
 ■ 3<sup>ème</sup> session Permis de chasser

Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser

Form chasse A : Formation chasse accompagnée

Formation GP : Formation garde particulier

OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
S1		M1	FERIE	J1	SAISIE DEMANDE 2ÈME ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE PLAN DE CHASSE SANGLIER
D2		M2		V2	
L3		J3		S3	
M4		V4		D4	
M5		S5		L5	
J6		D6		M6	CLC SAI
V7		L7		M7	
S8		M8		J8	
D9		M9		V9	
L10		J10		S10	
M11		V11	FERIE	D11	
M12		S12		L12	CLC SAI
J13		D13		M13	
V14		L14		M14	
S15		M15		J15	
D16		M16		V16	
L17		J17		S17	
M18		V18		D18	
M19		S19		L19	
J20		D20		M20	
V21		L21		M21	
S22		M22		J22	
D23		M23		V23	
L24		J24		S24	
M25		V25		D25	FERIE
M26		S26		L26	
J27		D27		M27	
V28		L28	SAISIE DEMANDE 2ÈME ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE PLAN DE CHASSE SANGLIER	M28	
S29		M29		J29	
D30		M30		V30	
L31	BUREAUX FDC FERMÉS			S31	

- Réunion
- Saisie demande 2ème attribution complémentaire plan de chasse sanglier : période de saisie des demandes complémentaires de plan de chasse sanglier

# A LA DÉCOUVERTE DE LA FORÊT

La FDC 52 embauche des enfants comme détectives de la nature ! Véridique ! Un technicien de la Fédération est intervenu sur la commune de Chevillon, dans le bois de la Bouloire, avec une classe de CM 2 de l'école primaire de Chevillon à la recherche des différents animaux et végétaux de la forêt ! Au programme, reconnaissance des végétaux, indices de présence et cache-cache des animaux. Attrapez-les tous !

Le 8 novembre 2021, le temps d'un après-midi, une vingtaine d'enfants âgés d'une dizaine d'années ont accueilli Louis Briat, chargé de mission environnement à la FDC 52 et Dominique Mercier, coordinateur RER des écoles de Chevillon et passionné de la nature, pour une journée découverte de la faune et de la flore en milieu forestier.

Plusieurs activités ont été proposées :

- Reconnaissance des végétaux par leurs feuilles et leurs écorces.
- Reconnaissance des indices de présence des animaux.
- Découverte des animaux dans leurs milieux.
- Détermination de l'âge des arbres.
- Reconnaissance de la vie du sol (insectes, lombrics etc...).

Les enfants, portant un grand intérêt à l'environnement naturel et aux activités qui ont été proposées, ont renforcé leurs connaissances de la nature.

Au final ce sont de nombreuses espèces végétales et animales locales qui ont été inspectées par les enfants : hêtre, charme, chêne, renard, chevreuil, martre, pic épeiche etc... Ce fut un après-midi très enrichissant pour ces jeunes détectives qui leur servira dans leur programme scolaire de Science et Vie de la Terre.

Heureux de cette journée, les enfants sont repartis avec les connaissances nécessaires à un détective de la nature pour ses prochaines missions en solo.



Détermination de l'âge d'un arbre.



Empreinte  
d'un blaireau  
reconnue par  
les enfants.

# CALENDRIER 2022

## DES FORMATIONS DE LA FDC

La FDC 52 vous propose son calendrier des formations. Pour vous inscrire, n'hésitez pas à contacter son service administratif.



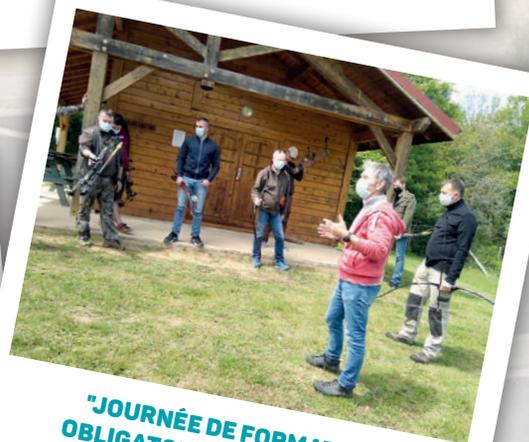
**"FORMATION EXAMEN INITIAL  
DE LA VENAISON"**

Samedi 26 mars 2022



**"PRÉPARATION À L'EXAMEN  
DU PERMIS DE CHASSER"**

Théorique et pratique  
3 sessions de mars à juillet



**"JOURNÉE DE FORMATION  
OBLIGATOIRE À LA PRATIQUE  
DE LA CHASSE À L'ARC"**

Samedi 7 mai 2022



**"FORMATION SÉCURITÉ"**  
Samedi 11 juin 2022



**"STAGE PIÉGEAGE"**  
(sur 2 jours)  
Mardi 28 et mercredi 29 juin 2022

# RECHERCHE BÉNÉVOLES POUR LE PERMIS DE CHASSER

Afin d'optimiser la formation du permis de chasser et augmenter l'expérience pratique de nos futurs candidats, la FDC 52 recherche des bénévoles volontaires, disponibles, pédagogiques pour épauler la Fédération lors des formations théoriques et pratiques du permis de chasser.

N'hésitez pas à vous lancer et à informer la Fédération de votre envie d'aider nos futurs chasseurs.

Envoyez-nous un courrier motivé expliquant vos qualités à [technique@fdc52.fr](mailto:technique@fdc52.fr) avant le 1<sup>er</sup> juin 2022.



**Ghislaine COLLINOT - OSTEOPATHE ANIMALIER**  
06 07 31 97 41

[ghislaine.collinot@orange.fr](mailto:ghislaine.collinot@orange.fr)

**CHEVAL : 65 € - CHIEN : 45 €**

(frais déplacement si distance > à 30 kms Langres)

**Réduction de 5 € sur présentation permis chasse**

SIRET : 79922256700015

# FINALE NATIONALE DES RENCONTRES ST-HUBERT

Les Rencontres St-Hubert sont des épreuves de chasse pratique sur petit gibier, où des chasseresses et chasseurs s'affrontent de manière conviviale, en compagnie de leur compagnon de chasse à quatre pattes.

Au cours de ces épreuves, les binômes chien / chasseur, classés en plusieurs catégories (avec chien d'arrêt / chien spaniel, trialisant / amateur, chasseresses, archers) doivent faire montre d'habileté et de savoir-chasser, dans des conditions de sécurité optimale, et dans un esprit de sportivité.

Le but étant, au bout des 20 minutes de temps imparti, de prélever 2 oiseaux avec un maximum de 4 cartouches. Moitié des points étant attribuée au chasseur, pour sa présentation, ses connaissances, sa façon d'exploiter le terrain, son habileté au tir ; l'autre moitié des points étant consacrée au chien, pour ses qualités à explorer le terrain, son obéissance, son savoir-chasser sous le fusil, le rapport du gibier.

Tout ceci est précédé d'une présentation succincte aux juges qui posent 2 questions cynégétiques et 2 questions cynophiles, issues du questionnaire du permis de chasser ou tirées dans un recueil de questions spécifiques.

Le meilleur binôme (de chaque catégorie), dont le classement est établi en points, accède à plusieurs étapes.

Des sélections départementales, on accède aux sélections régionales, où pour le Grand-Est, s'affrontent les meilleurs de 13 départements.

Ensuite, les meilleurs des 7 sélections régionales de chaque catégorie s'affrontent à la Finale Nationale des Rencontres St-Hubert.

Pour ma part, étant le seul chasseur haut-marnais à tenter l'aventure, je suis accueilli par la Fédération des Chasseurs de l'Aube.

Etant parvenu à dépasser le seuil minimal de 50 points, j'ai pu accéder à la Finale Régionale qui s'est déroulée à côté d'Amiens.

Nous avons réussi, avec mon fidèle Mogwaï du Val des Forgerons, English Springer Spaniel de 5 ans, né à la maison, à remporter l'épreuve face à 8 autres concurrents, avec un exceptionnel total de 99 points sur 100.

J'ai donc pu accéder à la Finale Nationale 2021, tout comme je l'avais fait en 2010 et 2011 avec le père de Mogwaï.

Cette Finale Nationale s'est donc déroulée à Mirabel, en Ardèche, le 11 décembre. Mon chien a été



exceptionnel, parfait du début à la fin de l'épreuve. Malheureusement, je l'ai moins été puisqu'un oiseau manqué m'a fait également rater la 1<sup>ère</sup> place de cette finale et devenir Champion de France. Comme les Juges me l'ont dit à la fin de l'épreuve : "Vous avez eu le titre de Champion de France au bout du fusil."

Nous sommes tout de même parvenus à nous hisser à une très honorable 3<sup>ème</sup> place.

Frédéric LATAXE

# LES COMPTAGES D'OISEAUX À LA FDC

Afin d'effectuer les différents suivis sur les oiseaux du département, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Marne et l'Institut Scientifique Nord-Est Atlantique engage chaque année deux jeunes en service civique pour une durée de 8 mois. Leurs différentes missions consistent à sillonner tout le territoire haut-marnais pour récolter des données sur les espèces et les populations d'oiseaux à travers différents protocoles.

Selon les saisons et le mode de vie des oiseaux, les méthodes de comptage et d'observation varient. Par exemple, en automne, la migration postnuptiale (après la période de reproduction) nous permet d'évaluer la migration des oiseaux en journée tel que les pinsons des arbres et du nord, les milans royaux, les 4 grives françaises, les pigeons ramiers et colombins, etc. Par la suite vient l'hiver où le déplacement des oiseaux est moindre, le protocole mis en place est nommé SHOC (Suivi Hivernal des Oiseaux Communs), et consiste à compter les oiseaux à pied le long d'un trajet de minimum 2,5 kilomètres en Décembre et en Janvier pour comptabiliser les oiseaux restant en hivernage. Au printemps, les suivis ne se font plus sur des trajets mais sur des points d'écoute en Avril et Mai. Rentre alors en jeu le protocole STOC-EPS qui permet de compter le nombre d'oiseaux présents en période de reproduction. En parallèle, tout au long de ces huit mois, des comptages d'oiseaux d'eau (canards, oies, cygnes, bécassines, etc.) sont réalisés sur les quatre lacs de Langres, le Lac du Der-Chantecoq et les Ballastières de Matignicourt-Goncourt.

Au cours de ces différents comptages nous avons rencontré de nombreuses espèces chassables ou non. Jusqu'à maintenant 49 espèces d'oiseaux d'eau ont été observées pour un total de 161 000 oiseaux dont plus de 85% sur le lac du Der-Chantecoq. Durant l'hiver 2021-2022, grâce au protocole SHOC, nous avons recueilli les données sur une cinquantaine d'espèces. L'espèce la plus représentée est la sarcelle d'hiver, avec elle tous les canards communs du territoire ont pu être rencontrés. Parmi les autres espèces chassables fréquemment rencontrées on retrouve les grives, les pigeons et l'alouette des champs. Également, lors des SHOC, les 7 espèces de Mésange présentes en Champagne-Ardenne ont pu être observées le long des haies et dans les forêts du département. Les mésanges les plus communes : la mésange charbonnière, bleue, nonette ou à longue queue mais également les espèces moins communes telles que : la mésange huppée, boréale et noire.



Service civique en comptage d'oiseaux d'eau.



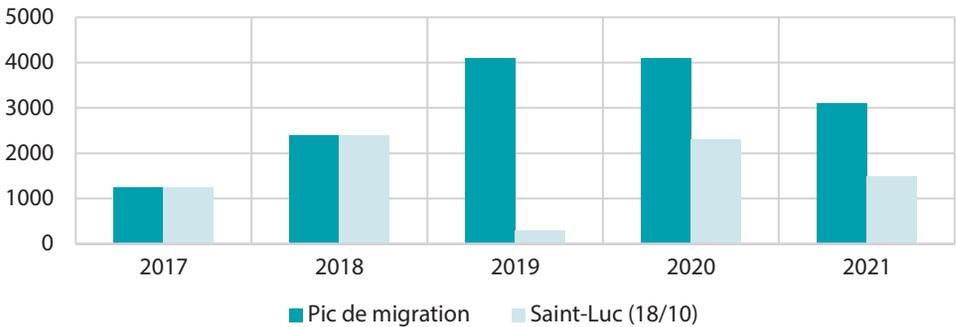
Mésange noire.

L'intérêt de ce suivi hivernal est aussi de pouvoir suivre les haies plantées par la Fédération des Chasseurs le long des parcelles cultivées et ainsi mesurer leurs atouts pour les oiseaux. Les haies fournissent une source de nourriture non négligeable pour de nombreux oiseaux : les merles noirs se régalaient des baies d'églantier ou de fusain tandis que la buse variable se perche pour chasser les petits mammifères qui s'y abritent. La haie offre ainsi un support de nidification pour un grand nombre d'espèces ou des lieux d'alimentation pour d'autres lors du nourrissage des jeunes ou des haltes lors de la migration.

## LE CAS DU PIGEON RAMIER

Parmi les espèces que nous avons le plus observées, nous avons décidé de nous pencher sur le cas du pigeon ramier, (à travers les données récoltées sur un des sites suivis au cours des 5 dernières années.) Traditionnellement la date de la Saint-Luc (le 18 octobre) marque le pic de la migration des pigeons ramiers. C'est pourquoi nous nous sommes posés la question du bien-fondé de ce dicton en raison du dérèglement climatique et des modifications des pratiques agricoles qui tendent à fournir d'avantages de nourritures aux oiseaux granivores.

## NOMBRE DE PIGEONS RAMIERS COMPTÉS AU PIC MIGRATOIRE ET À LA SAINT-LUC LORS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Sur ce graphique sont représentés les différents pics migratoires du pigeon ramier ainsi que le nombre d'individus observés à la Saint-Luc au cours de ces 5 dernières années. A noter, que le protocole demande de suivre la migration sur 4 heures à partir de l'aube. La courbe nous montre que le nombre de pigeons a tendance à augmenter. Cependant, uniquement les deux premières années les pics migratoires ont été observés les jours correspondant à la Saint-Luc. Alors que sur les trois dernières années de suivis, les pics migratoires sont observés dans la dernière décade d'octobre. Sur les 3 sites de migration nous avons constaté une quantité de ressources alimentaires importante notamment avec les cultures de tournesol et de maïs qui peuvent expliquer ce retard de migration.

## UNE ESPÈCE À DÉCOUVRIR

Outre ces espèces reconnues et communes du grand public, le département de la Haute-Marne abrite également de nombreuses espèces d'oiseaux remarquables. C'est le cas de la pie-grièche grise, cet oiseau à peine plus petit qu'un merle noir est présent sur le territoire toute l'année mais d'avantage en hiver. En effet les individus nichant dans le nord de l'Europe viennent passer l'hiver en France.

On retrouve la pie-grièche grise dans les milieux ouverts comme les champs ou les prairies, parsemés de haies et de buissons qui lui serviront de support pour construire son nid et de perchoir afin de repérer ses proies. Elle se nourrit de petits mammifères et d'insectes lorsque le temps est plus clémente. La particularité que partagent toutes les pie-grièches est la mise en place de lardoirs, autrement dit elle s'assure des réserves de nourriture qu'elles empalettent sur les épines des arbustes ou bien les fils barbelés si la nourriture venait à manquer.



Pie-Grièche grise.

# PRÉSENCE VERTE

## UN NOUVEAU PARTENAIRE

Depuis quelques années, votre Fédération négocie avec des partenaires locaux afin de faire profiter de remises à ses adhérents (sur présentation de la validation du permis de chasser 52 en cours). Aujourd'hui, un nouveau partenaire rejoint notre catalogue des partenaires commerciaux.

### TÉLÉASSISTANCE MOBILE AVEC GÉOLOCALISATION ET INTERPHONIE

Il s'agit d'un petit médaillon de téléassistance mobile (45 grammes) doté d'un GPS qui renforce la sécurité de l'utilisateur chez lui et partout où il se rend. Lorsque l'utilisateur appuie sur la touche d'assistance, une alarme est envoyée à notre centrale d'écoute. La fonction mains-libres intégrée permet alors de communiquer avec l'équipe qualifiée.

Le matériel doté d'une carte SIM multi-opérateurs recherche en permanence le meilleur réseau téléphonique. Il possède également GPS et WI-FI de façon à vous géolocaliser en cas d'appui.

S'il clignote 2 fois rouge toutes les 3 secondes, il vous alerte que dans cette zone, vous n'avez pas du tout de réseau.

Il peut se porter sous la douche, il est étanche IP67. Il est muni d'une batterie longue durée qui lui permet de rester en veille jusqu'à 10 jours. Pour le recharger, il suffit de le reposer sur sa base. Lorsqu'il est complètement rechargé, il est allumé vert fixe sur sa base. Hors de sa base, il clignote vert toutes les 3 secondes tant que la batterie est fonctionnelle. Il clignote rouge toutes les 3 secondes lorsque la batterie commence à faiblir.



Pour lancer un appel à la centrale : vous faites 1 appui long sur le bouton central, le déclencheur bipie pour vous informer qu'il a reçu la demande.

S'il s'agit d'une erreur, vous pouvez éventuellement le stopper en appuyant longuement sur le bouton haut du côté droit.

Son prix est de 30 € de frais de mise en service puis de 24.90 € par mois avec un engagement minimum d'1 an. Grâce à notre partenariat, une remise de 15% mensuel sera effectuée.

Il entre dans le champ SAP (Service d'Aide à la Personne), donc la charge bénéficie d'un crédit d'impôts de 50% (sous condition). Une attestation fiscale vous sera fournie.

**Dispositifs d'alarme**  
spécial chasseurs haut-marnais

**Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne**

**PV sécurité**

**Doro 450 -15% 24,90€/mois**

Pour découvrir nos solutions contactez votre conseiller local au **03 25 30 26 26** ou sur notre site internet **pvsecurite.fr**

+ 30€ de frais d'installation  
\* 15% de remise sur l'abonnement

# ANGLE DE SÉCURITÉ DE 30°

**Serions-nous tous devenus des spécialistes de la trigonométrie ?** c'est la question que se posent certains chasseurs mais si vous la posez à quelques profs de maths de votre connaissance, vous obtiendrez dans le meilleur des cas un silence accompagné d'un sourire poli qui vous en dira long sur l'avis de ce spécialiste au sujet de nos supposées compétences dans le domaine de Pythagore.

Pourtant, en observant le déroulé de nos battues, on imaginerait sans nul doute le contraire. A chaque début de chasse, le responsable martèle les consignes de sécurité et insiste sur la nécessité de respecter le sacrosaint angle de 30°. Et très souvent, cette mise en garde est suivie d'une explication qui permettra de matérialiser cet angle : 5 pas en direction du voisin et 3 pas à l'équerre... Jusque-là, tout va bien ! Sauf qu'une fois au poste, combien de nous prennent réellement la peine de faire ces 8 pas ? Et, parmi eux, combien encore vont jusqu'à baliser ce point sensible avec un jalon ou au moins une brindille cassée ? Je parie sur moins de 10% et objectivement, je suis certain que le vrai chiffre est encore très inférieur. Donc j'en conclus qu'au moins 90% d'entre nous doivent avoir une vision précise, dans la tête, de cet angle de 30° pour ne pas avoir besoin de le matérialiser. Ce qui fait hurler de rire le prof de maths dont je vous parlais précédemment. Trêve de plaisanterie ! Nous croyons le connaître, cet angle, mais ça s'arrête là, malheureusement !! Nous n'en avons tous qu'une perception plus ou moins approximative. Alors, forts de ce constat, pourquoi ne pas changer un peu notre discours ? Je pense que si les angles ne sont pas forcément notre point fort, il est quasi indéniable que notre estimation des distances est correcte, car c'est ce qui nous permet

de tirer juste en avançant correctement l'animal. Sur cette base, pourquoi ne pas transformer nos recommandations de sécurité en distance de tir maximale ? Par exemple :

- ➔ Sur une tranche de largeur de 6 m, tir au rebuché à 10 m maxi, tir entre 10 et 20 m autorisé si l'animal est déjà engagé de 4 ou 5 enjambées dans la coupe derrière nous. Au-delà, on ne tire plus.
- ➔ Sur un chemin blanc de 10 m, tir au rebuché à 15 m maxi.

Car il est certain qu'entre 2 voisins espacés de 80 mètres sur une tranche de largeur moyenne (largeur 5 m), un animal qui serait tiré au rebuché à égale distance entre les deux postes le serait avec un angle de sécurité de... 7 à 8° seulement. Il faut lui laisser parcourir une vingtaine de mètres dans la coupe derrière pour retrouver des conditions de sécurité minimales. En sous-bois un peu épais, il y a belle lurette qu'on ne le voit plus. Qu'on se le dise !!! Et qu'on le médite... Une mise en application rigoureuse de l'angle de sécurité risque évidemment d'épargner encore plus de gibier (donc des laies), mais là, c'est pour la bonne cause... Dans une prochaine édition, je vous reparlerai de cet angle de sécurité en y intégrant l'aspect dynamique des choses, le mouvement de l'animal. C'est encore une autre histoire !

Yves LOMBARD

## SARL BRESSON Éric

### CROQUETTES « GRAIN FREE »

0% céréales, 0% gluten,  
sac de 12 kg (50.90 €)  
Proposé au prix de 45.90 € le sac

### CROQUETTES GAMME « CLASSIC CROC »

Sac de 18 kg (31.85 €). Proposé au prix  
de 26 € le sac, 24 € le sac à partir de 4 sacs

### CROQUETTES GAMME « EQUILIBRE PROFESSIONNEL »

Sac de 20 kg (34.45 €). Proposé au prix  
de 29.90 € le sac, 27.90 € le sac à partir  
de 4 sacs



Service commande pour la Haute-Marne :  
06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

Gérer et Entretien  
votre territoire  
toute l'année !



Livraison à domicile comprise



# RÉSULTATS DES ANALYSES SAGIR 2021

Date	Commune	Espèces	Cause Mortalité
08/03/2021	Marac	Lièvre	Choc interne créant hémorragie
15/03/2021	Perthes	Sanglier	Strongylose - Recherche de gale
10/09/2021	Châteauvillain	Sanglier	Septicémie
22/10/2021	Brousseval	Lapin	Maladie hémorragique
12/11/2021	Morancourt	Sanglier	Mort de faim, marcassin pas nourri par sa mère
18/11/2021	Puellemontier	Lièvre	Suspicion tularémie ou EBHS - Résultat négatif
20/11/2021	Moëslains	Lièvre	Suspicion EBHS - Résultat négatif

L'année 2021 est marquée par peu d'analyses qui peuvent traduire une très bonne santé de la faune sauvage ou un manque de prospection du territoire. Les deux explications sont justes. Avec la COVID et les restrictions de sorties, un bon nombre d'entre vous n'a pas pu prospecter comme à l'accoutumée leur territoire et découvrir des cadavres d'animaux. Et il est à noter que depuis 2 à 3 années, nous

sommes moins alertés par la présence de chevreuils malades, une habitude prise par chacun de voir des animaux déficients ou un plan de chasse plus conséquent qui maintient une population dynamique. Enfin, on peut se satisfaire de la bonne santé de notre faune chassable mais rester vigilant face au spectre de la PPA qui vient d'apparaître au Nord de l'Italie début janvier. Restons sur nos gardes !

## INFLUENZA AVIAIRE

**Suite à la découverte de deux grandes aigrettes retrouvées mortes le 20 décembre 2021 sur la commune d'Outines (51) et positives à l'Influenza aviaire, toute activité de chasse au gibier à plumes et au grand gibier a été suspendue dans un rayon de 5 km autour de l'étang du Grand Coulon, lieu de découverte des oiseaux infectés.**

En Haute-Marne, la chasse a été interdite sur la commune de Droyes jusqu'au 11 janvier 2022. La chasse au gibier à poils y est restée autorisée sous réserve du respect de conditions.

Les chasseurs exerçant leur activité de chasse dans la zone réglementée ont été sensibilisés aux mesures de biosécurité lors d'une réunion organisée par la Direction Départementale de la Protection des Populations, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération des Chasseurs. Elle s'est tenue le jeudi 6

janvier 2022 à la Salle des Fêtes de Voillecomte et a rassemblé plus de 40 responsables de chasse.

Cette formation a permis à des référents de se former à la biosécurité, c'est-à-dire aux mesures et aux bons gestes à avoir en cas de grippe aviaire. Ils devront transmettre ces informations aux chasseurs. Une attestation leur sera transmise, ce qui permettra en cas de détection d'un foyer et de prise d'un arrêté de restriction de fréquentation, de continuer à chasser sans contrainte.



# UN ÉPISODE DE CHASSE QUI MÉRITAIT D'ÊTRE RELATÉ

Cela s'est passé le 21 janvier 2020 dans une belle et sérieuse chasse de Haute-Marne où je suis actionnaire depuis une dizaine d'années environ.

Dans la traque de l'après-midi, je suis placé dans une ligne jugée « pas bonne » par mes coéquipiers. A l'aide de plaisanteries, ils me font part de leurs ressentiments. Enfin, nous verrons bien.

Je vous passe donc le récit de la première heure d'attente où il ne se passe rien... Mais, même quand il ne se passe rien, j'ai toujours quelque chose à raconter. Que voulez-vous ? Je suis fait de ce bois ! Tout à coup, devant, un craquement et de suite trois sangliers, à la queue leu leu, vont me passer à gauche. Je les vois, je ne les vois plus, je les devine, je les revois...et tire sur le 3<sup>ème</sup>. Aucune réaction...

En fait, le premier est une locomotive qui mène, donc préservée, le 2<sup>ème</sup> même taille et le 3<sup>ème</sup> nettement plus petit... et c'est le seul que je peux tirer dans une fenêtre avant que tous trois, toujours à la queue leu leu ne disparaissent sans que, à cause du biotope, je puisse doubler ma cible. Mince ! Loupé ! Puis, fin de traque, j'attends Nathan (non, ce n'est pas une répétition !) mon chef de ligne qui dépose son sac à dos, sa carabine et se dirige avec moi à l'anschuss, où j'étais déjà allé vérifier mon tir. A part l'impact de ma balle dans une souche d'arbre renversé (éclats et poudre de pierre calcaire), pas de sang, ni os, ni poils. Nous suivons la piste jusqu'au chemin que les animaux ont traversé : empreintes de sabots mais rien d'autre... J'ai omis de vous dire qu'après mon tir, environ deux minutes plus tard, un chien remontait la piste des fuyards en jappant. Ses récries se sont perdus derrière moi... et mes espoirs envolés. Bon, c'est loupé. Sur le chemin du retour aux voitures, le téléphone de mon dévoué chef de ligne sonne. Il converse et, en refermant son portable, il m'annonce « Pascal (et oui c'est moi) on vient de retrouver ton sanglier ».

« Quoi ? Mon sanglier ? Je l'ai donc touché ? »

Je n'ai remarqué aucune réaction au coup, à l'anschuss rien, aucun indice et pourtant, à plus de 350 m du tir, ce sanglier a été retrouvé mort. Comment ? Et bien, le chien poursuiveur avait un collier qui lui permettait d'être localisé par son maître afin d'être facilement récupéré en fin de traque. Le propriétaire peut suivre sur son smartphone le parcours de son chien et il s'avère que celui-ci a indiqué qu'à un certain moment, le chien a tourné sur place. Jugeant ce comportement anormal, il décide d'aller



voir où son chien a tourné en rond et retrouve ce sanglier... mort. Une balle de gorge, non létale sur le champ.

A l'autopsie, ni la trachée, ni la veine jugulaire, ni l'artère carotide n'étaient sectionnées. Par contre, le larynx était abîmé et "noir de sang", ce qui indique que la bête s'est étouffée petit à petit avec son sang qu'elle avalait en courant.

Voilà, grâce à la technologie moderne, à la bonne réaction d'un traqueur et malgré la recherche minutieuse mais vaine d'indices de blessure à l'anschuss par le tireur et son chef de ligne, ce sanglier a pu être retrouvé et non pas perdu au fin fond d'une forêt. A méditer...

Pascal DECROO

# LA CHASSE POUR TOUS

La chasse : un loisir ouvert à tous. Comment en douter après la journée qui s'est déroulée à la société de chasse « le groupement du petit Chambord » en forêt communale de Mertrud, présidée par M. Philippe Friquet, ce dimanche 26 décembre 2021.

Le jeune Vivien, domicilié à Saulx les Chartreux en région parisienne, est tétraplégique après un terrible accident à la naissance. Il ne marche pas, ne parle pas, ne peut pas se servir de ses mains, n'a pas d'équilibre, mais toute son intelligence est intacte.

Invité par son cousin Quentin qui le sait passionné de nature et de chasse, c'est avec beaucoup d'enthousiasme qu'il a répondu à l'invitation accompagné de ses parents.

Bien sûr le port d'une arme, et à fortiori le tir lui est impossible, mais la chasse est loin de se réduire à cela.

Dès 8 h du matin, il était présent au rond, puis, pour la première traque sur la grande ferrée, un chemin blanc facile d'accès.

A midi le repas convivial à la baraque de chasse a été un moment de partage important avec les 25 chasseurs présents.

Il a passé la journée à des postes choisis spécialement par le Président afin qu'il puisse voir des animaux. Et des animaux il en a vu. Pas de sanglier, mais une quinzaine de chevreuils et il a même pu apercevoir un cerf.

Une journée pleine d'émotions, de partage et de plaisirs.

A 18 h, il est reparti avec ses parents, des images plein la tête et un bon morceau de venaison des forêts haut-marnaises à déguster en famille.

Une magnifique initiative, un bel élan d'humanité



Vivien avec une belle équipe de chasseurs pointus et admirables.

de la part des chasseurs du groupement du petit Chambord, que nous félicitons chaleureusement.

Marc CHAVEY

Vice-Président FDC 52

## PREMIER SANGLIER POUR BENJAMIN

C'est par une belle journée de chasse du 7 novembre que Benjamin Pasquier, nouveau chasseur âgé de 16 ans, a eu la grande chance de prélever ce beau mâle de 85 kg dans la traque.

Les chiens sont au ferme. Les traqueurs encerclent le roncier, le sanglier démarre ! Benjamin avec son calibre 12 lui place une première balle dans le coffre et la seconde dans l'œil ! Les deux premières balles de la saison lui feront vivre un grand moment inoubliable. Son père est très fier !



# UNE PASSION DÉVORANTE POUR LA RECHERCHE

Tout au début du printemps 2020, Didier Guilminot m'appelle pour me montrer une portée nouvellement née de chiots de grand Münsterlander. Didier est adjudicataire dans la forêt des Grandes Combes à Doulaincourt.

De fil en aiguille et au fur à mesure de mes visites, Didier me propose de former Rex, un chiot qu'il a gardé, pour l'initier à la recherche au sang. Vu ma passion pour les chiens et la recherche, j'accepte le défi.

Rex s'est vite montré intéressé par ce que je lui demandais. Dès le début des entraînements, une bonne complicité s'est installée entre nous.

Après une année de formation avec ses hauts et ses bas, je l'ai présenté à une épreuve UNUCR qui se déroulait en Alsace à Oberhaslach le 4 septembre 2021, où Rex a réussi son épreuve.

Les chiens de sang ont d'énormes capacités et une intelligence que les conducteurs savent lire. C'est un régal d'éduquer un chiot, même si celui-ci ne m'appartient pas.

**Bruno CAVALERA**  
Conducteur agréé  
06 65 48 09 39

## LE DÉBUT D'UNE LONGUE CARRIÈRE POUR REX

Courant décembre 2021, Didier m'appelle pour effectuer une recherche sur un chevreuil blessé avec Rex.

Rendez-vous est pris pour le lendemain. Arrivé sur place, je mets Rex sur l'anschluss (endroit où se trouve l'animal au moment du tir).

Après quelques hésitations, Rex empaume la voie. Je le suis, je le laisse faire. Quelques gouttes de sang me confirment qu'il est sur une bonne piste. Après être passé dans différentes épines, Rex s'arrête et j'aperçois devant lui l'animal mort. Il s'agit d'un brocard avec une balle de thorax très basse.

**Bruno CAVALERA**



### LE MOT DU DÉLÉGUÉ

Cette action de persévérance et bénévole mérite d'être soulignée.

Merci Bruno pour ton engagement toujours aussi profond pour l'UNUCR 52

*La recherche c'est pas comme les antibio.. C'est systématique*

# RÔTI DE SANGLIER

## FAÇON VITELLO TONNATO

Pour 6 personnes

### INGRÉDIENTS

- ⊕ 1.2 kg de dos de sanglier ficelé (rôti)
- ⊕ 1 carotte
- ⊕ 2 branches de céleri
- ⊕ 1 oignon
- ⊕ 2 gousses d'ail
- ⊕ 1 branche de romarin
- ⊕ 1 l de bouillon de volaille
- ⊕ Huile d'olive
- ⊕ Sel
- ⊕ Salade mélangée mâche-roquette
- ⊕ 2 cuillères à soupe de câpres au vinaigre
- ⊕ Persil plat

### POUR LA SAUCE

- ⊕ 3 jaunes d'œufs
- ⊕ 1 cuillère à café de moutarde
- ⊕ 2 cuillères à soupe de jus de citron jaune
- ⊕ 20 cl d'huile de pépins de raisin
- ⊕ 200 g de thon en boîte égoutté
- ⊕ 2 filets d'anchois
- ⊕ Sel & poivre

### INSTRUCTIONS

Coupez la carotte et le céleri en dés. Emincez l'oignon. Pelez les gousses d'ail puis salez et huilez le rôti de sanglier.

Dans une cocotte chaude, faites colorer la viande sur toutes ses faces. Ajoutez la garniture et la branche de romarin puis faites revenir le tout durant 2 minutes. Versez le bouillon de volaille chaud (il va couvrir le rôti en partie) et laissez cuire à couvert à feu moyen pendant 45 à 50 minutes afin que la viande s'attendrisse. En fin de cuisson, sortez le rôti et laissez-le refroidir au frais. Filtrez le jus et réservez.

Pendant ce temps, préparez la sauce au thon : versez les jaunes d'œuf, la moutarde et le jus de citron dans le bol de votre mixeur, puis mixez tout en versant peu à peu l'huile en filet jusqu'à obtention d'un mélange dense et mousseux (proche de la mayonnaise). Ajoutez le thon et les anchois, salez et poivrez puis mixez de nouveau. Réservez.

Avant le service, découpez en fines tranches le rôti de sanglier. Nappez-le d'un peu de jus de viande puis de sauce au thon. Agrémentez le tout de câpres, de persil plat et de salade mélangée (ajoutez éventuellement quelques dés de poivron rouge pour une touche de couleur). A table !

Recette de Un déjeuner de soleil  
pour Je cuisine du gibier

Vous pouvez réaliser ce plat la veille. Il sera d'ailleurs plus aisé de découper la viande finement si elle est bien refroidie.

LA RECETTE DE LA HDC



## OFFRE 1<sup>ER</sup> PERMIS





ALCÉDO LANGRES  
Rue Louis Lepitre  
52200 LANGRES  
03 25 90 01 16

Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?  
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons :

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo  
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluo + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

<p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">-15%</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 0.8em;">MUNITIONS OFFRE PREMIER PERMIS</p> <p style="font-size: 0.7em;">Gamme de Cartouches ALCEDO (max 150 cartouches - hors pack pigeon) <small>(hors promotions - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et coupon valable une fois par permis)</small></p>	<p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">-15%</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 0.8em;">CHAUSSANT &amp; ACCESSOIRES OFFRE PREMIER PERMIS</p> <p style="font-size: 0.7em;">Bottes, chaussures, chaussettes chaussons, guêtres, accessoires <small>(hors promotions - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et coupon valable une fois par permis)</small></p>	<p style="font-size: 2em; font-weight: bold;">-20%</p> <p style="font-weight: bold; font-size: 0.8em;">VÊTEMENTS OFFRE PREMIER PERMIS</p> <p style="font-size: 0.7em;">Pantalons, cuissards, vestes gilets, casquettes <small>(hors promotions - offre valable jusqu'au 31/12/2018 et coupon valable une fois par permis)</small></p>
--	---	---

 <p style="font-size: 0.8em;">SP BLACK LIGHT Cal: 12/76 Canon: 66 et 71 cm</p> <p style="font-weight: bold; color: red;">549€ <small>Prix spécial 1er permis</small></p>	 <p style="font-size: 0.8em;">EXTRA N Cal: 12/76 Canon: 71 cm</p> <p style="font-weight: bold; color: red;">999€ <small>Prix spécial 1er permis</small></p>
 <p style="font-size: 0.8em;">AFFINITY ONE BOIS Cal: 12/76 Canon: 71 cm</p> <p style="font-weight: bold; color: red;">829€ <small>Prix spécial 1er permis</small></p>	 <p style="font-size: 0.8em;">KRONOS Cal: 30/06</p> <p style="font-weight: bold; color: red;">889€ <small>Prix spécial 1er permis</small></p>

# DATES À RETENIR

**Du 1<sup>er</sup> au 10 mars** : Saisie des demandes de plan de chasse sur l'Espace Adhérent

**Du 25 au 28 mars** : Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet à Mantes la Jolie

**26 mars** : Formation venaison à Chaumont

**11 avril** : Réunion pré-AG à la Salle de la Scierie à Dommartin le St Père

**13 avril** : Réunion pré-AG à la Salle des Fêtes de Brottes

**20 avril** : Réunion pré-AG à la Ferme Diderot à St Geosmes

**Du 22 au 25 avril** : Assemblée Générale dématérialisée de la FDC 52

**7 mai** : Formation chasse à l'arc à Chaumont

**11 juin** : Formation sécurité à Chaumont

**Du 17 au 19 juin** : Game Fair au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron

**3 et 10 septembre** : Formation Garde Particulier à Chaumont

**Manifestation Nationale du 5 mars annulée**

## PETITE ANNONCE

### Recherche actionnaires saison 2022/2023 :

Chasse du dimanche proche de Chaumont (Verbiesles), recherche postés et traqueurs pour saison 2022/2023. 537 ha de bois (massif Corgebin et Moiron) et 321 ha de plaine. Repas tiré du sac dans pavillon de chasse (gazinière, cuisinière, barbecue).

Ambiance conviviale.

Attribution 2021/2022 : 24 sangliers, 39 chevreuils, 1 CEM1. Action placé : 500 €. Action traqueur : 380 € Pas de demi action. Avantage jeune permis.

Tél. 06 78 70 15 70



**MIRADOR  
ELMAR**

**Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00**  
**Barre de renfort pour plancher**  
**Barres pour siège coulissant - Montage facile**

**TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC**  
**Hauteur 1m30 159,00 TTC**  
**Hauteur 1m60 179,00 TTC**

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52  
Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52  
**Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92**  
**Mail : sas.fmasc@outlook.com**

Brevet Français N°1455367/FR3022108  
Produit 100% Français  
Solidité certifiée Bureau Veritas  
N° Siret82919726800016  
TVA INTRA FR44829197268



### BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire	
A	Le

**Fédération des Chasseurs  
de la Haute-Marne**  
16, rue des frères Parisot BP 40137  
52004 Chaumont Cedex

Signature,

